

NOTE EXPLICATIVE POUR LE PORTAIL FAMILLES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2022/2023, nous vous informons que pour pouvoir adhérer aux différents services (cantine – garderie – vacances scolaires) vous devez impérativement demander l'ouverture à chaque service, deux étapes sont nécessaires :

La première :

Demander une nouvelle inscription **dans l'onglet INSCRIPTION** puis **nouvelle inscription** puis vous validez pour toute la période 2022/2023 qui est indiquée et ce pour chaque enfant.

La deuxième :

Dès que notre service aura validé l'ouverture au service, vous devrez valider les réservations que vous souhaitez depuis le calendrier, une légende apparaît en bas de la page vous devez cliquer sur la couleur demande de réservation puis cliquer sur les jours concernés (chaque couleur correspond à une manipulation bien précise). **N'oubliez pas de valider à la fin** pour que vos manipulations soient transmises sur notre portail.

Pour les mercredis et vacances scolaires vous devez réserver en fonction du tableau des périodes de réservation qui vous a été transmis par mail.

Concernant la restauration scolaire et la garderie périscolaire, le fonctionnement reste inchangé.

Pour la facturation :

Toutes les factures sont éditées au mois, chaque début de mois la facture du mois précédent est disponible sur le portail. Vous avez un délai de trois semaines pour régler celle-ci directement sur le portail familles.

Veiller à respecter les délais afin de vous éviter des désagréments. Pour les factures non réglées un mail groupé est transmis afin de vous informer de régulariser au plus vite mais aussi d'éviter que ces factures soient transmises au TRESOR PUBLIC. **Si le règlement n'est pas effectué dans les jours suivants, le compte famille sera bloqué, vous ne pourrez alors plus valider les réservations. Pour les familles concernées si un titre perception est édité, il vous sera demandé de justifier du paiement de celles-ci au TRESOR PUBLIC. Dans le cas contraire, le compte ne sera pas débloqué et aucune réservation ne sera possible.**

Un mail est transmis systématiquement pour vous indiquer que la facture est en ligne (pensez à vérifier vos courriers indésirables).

Toutes modifications ajout, annulation qui sont hors délais ou reprise de repas doivent nous être transmises par mail : eaj@marchiennes.fr. Aucune demande ne sera prise en compte par téléphone sauf pour les cas exceptionnels.

Merci pour votre collaboration.

03 27 92 90 67

Réouverture du service le Lundi 29 Août 2022

Le service Enseignement Animation Jeunesse

Sylvie BOULNOIS, Responsable du Service EAJ

Mathieu COUCHY, Directeur de l'ACM.

Valérie JOLY, Adjointe à la Responsable du service, Directrice Adjointe de l'ACM

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire- Hôtel de Ville- Place Gambetta – 59870 MARCHIENNES

☎ 03 27 92 90 67

eaj@marchiennes.fr